



MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

295, route de l'Église
Saint-Claude (Québec) JOB 2N0

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, France Lavertu, directrice générale, greffière-trésorière, que les membres du conseil ont adopté la résolution 2024-11-11 le 4 novembre dernier pour les dates de séances 2025.

2024-11-11 ÉTABLISSEMENT D'UN CALENDRIER POUR LES SÉANCES ORDINAIRES 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu

Que les réunions 2025 ont lieu à l'hôtel de ville de Saint-Claude, 295, 2^e étage, Route de l'Église à Saint-Claude [QC] JOB 2N0 à 20 h.

- Lundi 13 janvier
- Lundi 3 février
- Lundi 3 mars
- Lundi 7 avril
- Lundi 5 mai
- Lundi 2 juin
- Lundi 7 juillet
- Lundi 11 août
- Lundi 8 septembre
- **Jeudi 2 octobre**
- Lundi 10 novembre
- Lundi 1 décembre

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

Donné à Saint-Claude, le 7 novembre 2024

France Lavertu
Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, France Lavertu, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Saint-Claude certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau, Poste Canada, bibliothèque Irène-Duclos et l'avoir publié dans l'info municipal de décembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, 7 novembre 2024.

France Lavertu
Directrice générale